selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Perimeter® II Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001088

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #30094

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

<u>Détails concernant le fabricant ou le fournisseur</u>

Fabricant FMC Corporation

2929 WALNUT ST

PHILADELPHIA PA 19104

USA

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

Entreposage.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
1-methylheptyl [(4- amino-3,5-dichloro-6- fluoropyridin-2- yl)oxy]acetate		81406-37-3	45.52
Solvent naphtha (petro- leum), heavy arom.	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	>= 1 - < 5 *
1-methyl-2-pyrrolidone	1-methyl-2- pyrrolidone	872-50-4	>= 0.1 - < 1 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Composés fluorés

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
1-methyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m3	CA ON OEL

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
1-methyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5-hydroxy- N-méthyl-2- pyrrolidone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	100 mg/l	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : plaisante

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.58

Concentration: 1 %

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.05

Densité : 1.05 g/cm3 (20 °C)

Méthode: Directives du test 109 de l'OECD

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

358 °C

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.15

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 28.2 mPa,s (40 °C)

Méthode: Directives du test 114 de l'OECD

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Méthode: Directive 67/548/EEC, Annex V, A.14

Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Tension superficielle : 32 mN/m, 25 °C, Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.5

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Átmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

1-methyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,150 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 5.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : Pas d'irritation de la peau

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Selon les données provenant de matières similaires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : irritant

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Résultat : Irritation modérée des yeux Évaluation : N'est pas classé comme irritant

10/22

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Selon les données provenant de matières similaires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin Résultat : irritant

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : les souris

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

11 / 22

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

1-methyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Espèce : Rat

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024 1.0

Voie d'application inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition 12 mois NOAEC 1.8 mg/l Résultat négatif

Remarques Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e)

NOAEL 207 - 283 mg/kg p.c./jour

Résultat négatif

Espèce Rat. mâle Voie d'application Inhalation NOAEC 0.04 mg/l négatif Résultat

Souris, mâle Espèce Voie d'application Oral(e)

NOAEL 89 Poids corporel mg / kg

Méthode Directives du test 451 de l'OECD

Résultat négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Effets sur la fertilité Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

1-methyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité Type d'essai: Étude sur deux générations

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: positif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Pré-natal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Nette évidence d'effets nocifs la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations

13/22

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

effectuées sur des animaux

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Toxicité à dose répétée

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Espèce : Rat
NOAEL : 80 mg/kg
Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Organes cibles : Reins

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 Months

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 169 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 89 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Organes cibles : Foie

Espèce : Lapin
NOAEL : 826 mg/kg
Voie d'application : Dermique

Espèce : Rat, mâle : 3 mg/l

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Organes cibles : Testicules

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024 1.0

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Autres informations

Produit:

Remarques Donnée non disponible

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Remarques Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'ex-

position recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et entraîner une irritation et une dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonite chimique ou un œdème pulmo-

naire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0.63 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

tiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1.41 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CL50 (Scenedesmus subspicatus): > 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.06 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,000 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ŭ

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

: LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

1-methyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Bouquet des marais)): 1,107

mg/

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 600.5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (boue activée): > 600 mg/l Durée d'exposition: 30 min

Persistance et dégradabilité

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

1-methyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 d

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024 1.0

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 4.5 (25 °C)

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.72

Méthode: QSAR

1-methyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.46 (25 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

sols

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024 1.0

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

> Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr-meptyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluroxypyr-meptyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

Code IMDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr-meptyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

EmS Code F-A, S-F Polluant marin

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN **UN 3082**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluroxypyr-meptyl)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Fluroxypyr-meptyl)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.

1-methyl-2-pyrrolidone

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

INERT INGREDIENTS (NULL)

1-methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-

yl)oxy]acetate

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon): ISO - Organisation internationale pour la normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

selon le Règlement sur les produits dangereux



Perimeter® II Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 03/19/2024 50001088 Date de la première parution: 03/19/2024

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique